



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 du mois d'octobre à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, ESTEVE, FERRES, FONTES LANDES, MITSCHLER, NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME CAZALBOU (pouvoir M BONNAND) et RATIER (pouvoir MME MITSCHLER) et MM DAVY (pouvoir MME BINOTTO) et DE BERNARD (pouvoir M CAZADE).

Absent(s) excusé(s) : ---

Monsieur LOUBIERE a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pouvoirs : 4
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 26/09/2025

Date d'affichage : 26/09/2025

DÉLIBÉRATION N° D-2025/37

Objet : Demande de subvention et signature de la convention pour l'urbanisation de la Route de Labastide Saint Sernin Tranche 2

A la demande de la commune, le bureau d'étude Détours de route a réalisé une étude portant sur la réalisation d'une 1^{er} tranche de trottoirs sur le RD 77a route de Labastide Saint Sernin, afin de poursuivre la mise en sécurité de cet axe routier dangereux et très roulant.

La longueur du cheminement piétonnier de trottoirs est de 580 mètres environ.

Le projet a été estimé à **310.081 € HT**.

Madame le Maire précise que ces travaux devant être réalisés sur l'emprise routière du Département, il est nécessaire de signer avec le Conseil départemental une convention autorisant la commune à intervenir sur la voirie départementale.

Elle précise enfin que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Conseil départemental et qu'il y a donc lieu d'en faire la demande.

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver la demande de financement et de l'autoriser à signer la convention.

Conseil municipal, après en avoir délibéré et selon la répartition ci-dessous décide :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, ESTEVE, FERRES, FONTES LANDES, MITSCHLER, NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- A signer avec le Président du Conseil Départemental la convention autorisant la commune à intervenir sur la voirie départementale ;
- A solliciter cette même instance pour l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible ;
- A lancer la procédure d'Appel d'Offre adéquate

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.


Le Maire
Sabine GEIL-GOMEZ
